



Département de Haute-Savoie

Commune de SAINT-JEOIRE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 septembre 2016

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des communes.

Présents : NOEL Nelly, CHATEL Michel, BUCZ Carole, BOUDET Christophe, GROS Pascale, ZADJIAN Eric, PRUDENT Valérie, BOUTARIN Chantal, BOUVET Didier, BOZON Marie-Pierre, BRISSAUD Aurélie, GALTIER Aurore, GIRARD Frédéric, GOUTELLE Stéphane, MAGNIN Rémi, MEYNET Lucien, MILLON Francis, PELISSON Yves, PERRET Gilles, SOCHAN Fabienne.

Absentes excusées : BERTO Laëtitia (procuration donnée à Mme Gros), DELERUE Nathalie.

Absent : FAVIER Benoît.

M. Yves PéliSSION est nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU du 30 juin 2016

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

II - DELIBERATIONS

Mme le Maire fait état au conseil municipal des décisions prises depuis la dernière séance :

- décision AG 2016-11 : choix de l'entreprise pour les travaux de réaménagement paysager du cimetière,
- décision AG 2016-12 : choix de l'entreprise pour l'achat d'un véhicule électrique pour les services techniques.

Le conseil municipal a approuvé 6 délibérations lors de cette séance (pour les consulter se reporter au panneau d'affichage de la mairie) :

Convention de mise à disposition d'un archiviste du CDG 74

Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal des principales caractéristiques de la convention de mise à disposition d'un archiviste du centre de gestion de la Haute-Savoie pour la réalisation d'une mission de maintenance. Ce contrat permet ainsi d'assurer

différentes missions (diagnostic, traitement, intervention et maintenance). La mission est prévue pour une durée de 17.5 jours de 8 heures à compter du 29 août 2016 selon les coûts suivants : 185 € de forfait de diagnostic et taux horaire de 45 € pour le traitement et la maintenance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (21 voix):

- ⇒ approuve la présente convention,
- ⇒ autorise Mme le Maire à signer ce document.

Vente d'une parcelle communale - modification

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil le contenu de la délibération n°062-2016 du 02 juin dernier dans laquelle la commune avait acté le principe de vendre une parcelle appartenant à la collectivité (B 425 lieu-dit sous la carrière en zone ND) à M. Serge Lourenco. Mme le Maire informe les élus qu'au moment du bornage du géomètre du 04 juillet dernier de nouveaux éléments ont été portés à la connaissance de la commune : M. Yves Bottolier-Curtet, habitant 750, route de Marignier et propriétaire riverain de M. Lourenco et de la commune voit son réseau d'eaux pluviales passer en partie sur la parcelle communale B 425 et souhaite en acquérir une partie aux mêmes conditions que précédemment évoquées. M. Serge Lourenco a, pour sa part, accepté ce principe et définit avec son voisin les limites à retenir pour cette division.

Mme le Maire demande aux élus de se prononcer sur cette modification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (21 voix):

⇒ décide de vendre la parcelle B 425 lieu-dit sous la carrière à M. Serge Lourenco et à M. Yves Bottolier-Curtet sur la base précédemment définie de 1.65 € le m²,

⇒ dit que la superficie du terrain vendu sera de 1375 m² et que le prix de l'ensemble est arrêté à 2 268.75 € (deux mille deux-cent soixante-huit euros et soixante-quinze centimes), la décomposition du prix global de cession de ce terrain étant la suivante : 577.50 € à charge de l'acquéreur M. Yves Bottolier-Curtet (nouvelle parcelle 425p1 d'une surface de 350 m²) et 1 691.25 € à la charge de l'acquéreur M. Serge Lourenco (nouvelle parcelle 425p2 d'une surface de 1025 m²), les frais afférents (frais notariés et de géomètre notamment) seront à la charge des acquéreurs selon un accord à intervenir entre eux ou, à défaut, au prorata sur la surface acquise par chacun,

⇒ autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Forfait de ski aux Brassés saison 2016/2017 pour les enfants domiciliés à Saint-Jeoire

Mme le Maire propose que la commune participe financièrement à la pratique du ski pour les enfants domiciliés à Saint-Jeoire.

Pour la saison 2016/2017, les tarifs du massif des Brassés sont les suivants :

Tarifs les Brasses 2016/2017				
	Prévente		Tarif normal	
	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017
Adultes	180 €	189 €	270 €	285 €
Etudiants / Seniors	140 €	147 €	210 €	221 €
Enfants	71 €	75 €	130 €	137 €
Moins de 5 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (21 voix) :

⇒ fixe à 30 € le montant de la participation communale à l'achat des forfaits saison pour les enfants domiciliés à Saint-Jeoire pour l'hiver 2016/2017, uniquement pour les tarifs prévente,

⇒ fixe les conditions de la participation :

- enfants âgés de 5 ans à 15 ans domiciliés à Saint-Jeoire ou dont les parents sont assujettis à la taxe additionnelle sur la CVAE sur Saint-Jeoire du fait de leur profession (artisan, commerçant ou profession libérale).

Contrat - délégation du service public d'eau potable - avenant n°2 au contrat d'affermage passé entre la commune et la Lyonnaise des eaux - calcul du nouveau tarif

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le contenu de la délibération n°071-2016 du 30 juin dernier approuvant l'avenant n°2 au contrat d'affermage passé avec la Lyonnaise des eaux dans le cadre du service public d'eau potable, confié à cette entreprise par contrat d'affermage du 8 janvier 2011 pour 12 ans.

L'avenant n°2 audit contrat porte sur la révision des tarifs du fermier et de leur indexation ainsi que sur l'ajustement des pénalités pour les pertes en eau. Le premier point permettra une revalorisation de la rémunération du fermier sans modifier ni augmenter le prix de l'eau facturé aux habitants de la commune de Saint-Jeoire. Il convient donc maintenant de définir les nouvelles modalités de facturation applicables afin de mettre en œuvre la décision entérinée en juin : le montant de l'abonnement annuel (part de la collectivité) doit ainsi être revu à la baisse et passer de 56.40 € par an à 47.70 € par an. Mme le Maire précise que le résultat de cette baisse combinée à la hausse des tarifs pour la Lyonnaise des eaux devra impérativement être neutre pour l'utilisateur, afin que le montant global de la facture pour 120 m³ d'eau reste identique après application dudit avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (21 voix):

⇒ approuve la méthode de calcul ci-dessus et le prix nouveau découlant de l'avenant n°2 au contrat d'affermage passé avec la Lyonnaise des eaux,

⇒ autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Demande de subvention au conseil départemental au titre du fond départemental pour le développement des territoires

Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la possibilité pour la collectivité de demander une subvention au conseil départemental au titre du fonds départemental pour le développement des territoires pour les travaux de réaménagement paysager du cimetière. Cette opération consistera principalement à respecter la législation funéraire existante, à assurer l'accessibilité et prévoir le drainage du cimetière.

Le coût des travaux de réaménagement paysager du cimetière s'élève à 171 940 € HT et la demande de subvention au titre du FDDT 2016 porte sur 85 000 €.

Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (21 voix) :

☞ autorise Mme le Maire à faire une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du FDDT 2016 pour les travaux de réaménagement paysager du cimetière communal.

Création d'un emploi temporaire d'encadrant pour les TAP

Mme le Maire explique au conseil municipal que :

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale et notamment son article 3, 1° ;

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter ;

Considérant que la commune organise et encadre les nouvelles activités périscolaires (NAP), à raison de 1 heure par jour d'école. Cette mission engendre un accroissement temporaire d'activité important pour les services communaux qui ne peuvent, en l'état, assurer la totalité de cet encadrement. Il y aurait donc lieu, de créer un emploi temporaire d'encadrant pour les NAP, à temps incomplet à raison de 4 heures de travail par semaine (soit une heure par jour chaque lundi, mardi et vendredi pour un poste uniquement en période scolaire + une heure de réunion chaque vendredi matin en période scolaire). La durée hebdomadaire de travail sera annualisée.

Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (21 voix):

⇒ décide de créer un emploi temporaire d'encadrant pour les nouvelles activités périscolaires à compter du lundi 12 septembre 2016 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016 / 2017 (soit le 7 juillet 2017) ;

⇒ précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 4 heures / semaine pour le poste uniquement en période scolaire ;

⇒ décide que la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 400, indice majoré 363 (rattachée à l'échelle indiciaire 3 au grade d'adjoint technique de deuxième classe) ;

⇒ habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 9 mois et 25 jours, soit la durée restante de l'année scolaire).

III- ADMINISTRATION COMMUNALE - Frédéric GIRARD

M. Frédéric GIRARD fait part des informations suivantes :

Syndicat des Brassés : des travaux de perfectionnement du réseau neige, de doublage de la capacité de pompage (afin d'enneiger plus rapidement et de disposer d'un réseau de secours), de modernisation des buses, d'aménagement des pistes et de rénovation de la salle hors sac sont en cours.

PCS : le système d'information et d'alerte à la population est activé.

IV - AFFAIRES SOCIALES - Michel CHATEL

M. Michel CHATEL, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Voyage des aînés : il s'est déroulé ce mardi en 2 temps, visite du musée du peigne à Oyonnax puis repas et détente au lac de Genin dans le Haut-Bugey, très bonne journée pour les participants (74 inscrits à cette sortie en semaine) qui s'est terminée par une soupe à l'oignon au restaurant du pont du Risse. Michel Chatel adresse ses remerciements aux membres du CCAS présents et notamment à Mme le Maire pour son investissement constant.

Conseil municipal des seniors: les activités (yoga, informatique) reprennent dès mardi prochain, une sortie est prochainement prévue. La prochaine réunion du conseil des seniors se déroulera lundi 26 septembre à 16h00 à la salle des fêtes.

Conseil municipal des jeunes : le projet de les emmener visiter le Sénat aux vacances de Toussaint reste à finaliser car l'instance ne peut être visitée pendant ces vacances scolaires, les parents des jeunes membres ont donc été sollicités afin de trouver une date convenant à la majorité (un mercredi).

Retour sur l'été 2016 à Saint-Jeoire pour la jeunesse : Jordi, le coordinateur, a mis à disposition pour les jeunes une salle dans les locaux du foot et prévu diverses activités (cartes, ping pong, pétanque, musique...), une sortie à la piscine d'Evian a été organisée en juillet avec utilisation du minibus. L'année prochaine il faudra penser à mieux communiquer en amont sur l'été et les activités proposées à Saint-Jeoire par le coordinateur.

Aide aux devoirs: l'accompagnement aux collégiens de la commune va reprendre prochainement.

V- REVISION DU PLU - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part de l'information suivante :

Révision du PLU : le travail sur la traduction règlementaire des orientations politiques retenues se poursuit, l'arrêt du PLU est prévu d'ici à la fin de l'année. Permanence PLU de Mme le Maire le mercredi 19 octobre de 14h00 à 17h00 en mairie.

VI - URBANISME COMMUNICATION - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Bilan urbanisme depuis le dernier CM: de nombreux permis de construire et déclarations préalables sont actuellement à l'instruction.

Dernier CM : Mme Bucz souhaite revenir sur les derniers échanges du conseil municipal du 30 juin dernier concernant le PLU. Elle interroge M. Perret sur la date de révision du PLU lancée lors du mandat précédent et informe qu'elle n'a pas retrouvé de traces de ces documents depuis une délibération du CM datant de 2003. M. Perret répond que le cabinet ayant travaillé sur ce dossier est celui de M. Lemaire et ne se rappelle plus exactement de la date de la délibération. Mme Bucz regrette que tous les élus ne travaillent pas de concert sur ce dossier et aurait trouvé logique que M. Perret fasse part bien avant au conseil municipal installé en 2014 des travaux menés par l'équipe précédente sur ce point, elle souhaite que ses remarques soient portées au présent compte-rendu.

Communication : le petit 4 pages est quasiment finalisé. Le travail sur le bulletin municipal 2017 avance bien.

VII- AFFAIRES SCOLAIRES - Christophe BOUDET

M. Christophe BOUDET, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

TAP 2016/2017 : la commune manque toujours d'animateurs pour cette rentrée pour assurer l'encadrement des enfants, le taux de remplissage des TAP avoisine déjà 85 % des effectifs des écoles, les associations sollicitées ont peu répondu favorablement. La collectivité recherche donc des encadrants TAP, merci de vous adresser à Jordi coordinateur en mairie.

Mise en place des drapeaux, charte de la laïcité et devise républicaine dans les écoles : M. Boudet informe les élus que ces travaux sont finalisés et fait part du remerciement de Mme Baudin, directrice de l'école primaire, pour cette installation.

Effectifs des écoles : les effectifs des écoles publiques sont en légère baisse et stables à l'école privée.

VIII- TRAVAUX - Eric ZADJIAN

M. Eric ZADJIAN, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

Cimetière : les travaux sont en cours, une croix identique à celle déposée (en très mauvais état et dangereuse) sera installée mais légèrement décalée par rapport à l'axe de l'allée principale, 3 des 4 columbariums seront déplacés mardi 13 septembre (à cette occasion le cimetière sera fermé au public), le dernier étant déplacé mardi 27 septembre.

Travaux d'aménagement du centre phase 1 : les travaux sont en cours de finalisation, il reste principalement certains trottoirs (en béton désactivé) et l'enrobé sous chaussée, la pose de la signalisation horizontale, verticale et des barrières. Les plantations auront lieu cet automne.

Bilan de l'activité de la police municipale cet été: 42 infractions relevées (39 de stationnement dont 25 en zone bleue), des PV d'infractions au code de l'urbanisme et mise en fourrière ont été réalisés.

Pont du Cruz : des travaux d'abattage d'arbres sur des parcelles communales auront lieu dès le 12 septembre, l'interdiction de l'accès sera renforcée.

Station de relevage de la Bévière : les travaux sont quasiment terminés, il reste à enlever le socle en béton

Travaux de la ludothèque : ils seront terminés fin septembre.

Stationnement au centre : une dizaine de places de stationnement a été créée au centre, en face de la caserne de pompiers.

IX- VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE - Pascale GROS

Mme Pascale GROS, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Réunion des associations : elle s'est déroulée avant-hier en présence de 24 associations. De nombreuses remarques ont été émises, il faudra que chaque association (notamment l'escalade) en tienne compte et que le respect des horaires fixés prévale sur toute autre considération. De nombreuses questions ou remarques (horaires, moment et forme de l'état des lieux ne convenant pas, souhait d'avoir une liste complète du matériel pouvant être mis à disposition, tarif à appliquer ou pas pour le ménage de la salle des fêtes) ont été faites à cette occasion.

Local commercial du CCAS rue du Faucigny : ce local est à louer pour un usage commercial, renseignements en mairie.

Balade gourmande : elle aura lieu le 10 septembre prochain à Saint-Jeoire : 3 scénettes auront lieu dans 3 endroits différents avant un repas proposé par l'OMA précédant une scène finale avec sons et lumières. Réservations à l'office de tourisme.

X - ENVIRONNEMENT - Valérie PRUDENT

Mme Valérie PRUDENT, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

SMDEA : cette entité est vouée à disparaître dans les prochaines années, le conseil départemental devrait assurer ces missions.

Travaux d'aménagement du centre : il a été proposé que des élus aillent visiter courant octobre une pépinière de la région pour choisir les végétaux qui seront installés au cœur des travaux.

Suites au dernier CM : Mme Prudent informe les élus qu'après renseignements pris l'utilisation exceptionnelle des bornes incendie par l'entreprise réalisant les travaux d'aménagement du centre a été faite uniquement pour bénéficier de la pression nécessaire au nettoyage de la laitance du béton désactivé. Par ailleurs les conteneurs d'ordures ménagères installés sur le parking du pré de foire seront mis en service en octobre prochain.

Fleurissement 2016 : il n'a pas été particulièrement réussi, de nombreux problèmes sont apparus, il conviendra de tout mettre à plat rapidement pour envisager l'année prochaine sereinement.

QUESTIONS DIVERSES

Prochain CM : il aura lieu jeudi 06 octobre 2016 à 19h30. En raison d'octobre rose et pour manifester le soutien de la commune à cette cause, tous les élus sont invités à venir avec un vêtement de couleur rose à cette séance du conseil municipal.

FPU : le passage éventuel en fiscalité professionnelle unique sera voté prochainement en conseil communautaire de la CC4R, il est donc important que les élus se positionnent en interne avant le vote.

Elections 2017 : l'élection présidentielle aura lieu les 23 avril et 07 mai 2017, les législatives se dérouleront les 11 et 18 juin. Au vu du nombre de votants inscrit à Saint-Jeoire la commune a dû créer un troisième bureau de vote au gymnase (lieu impératif de tenue des élections pour la collectivité), le redécoupage du territoire en 3 zones se fera dans les prochains mois. Les élus seront donc sollicités pour tenir les bureaux de vote, un appel aux volontaires du conseil des seniors sera fait.

TOUR DE TABLE

Y. PELISSON : remercie au nom de l'équipe des bénévoles la municipalité pour la rénovation des locaux du bâtiment Jacquard utilisés prochainement par l'épicerie sociale et demande s'il serait possible que cette association bénéficie d'un local de stockage dans la pièce d'à côté. Une demande en ce sens sera faite aux services techniques.

G. PERRET : demande, suite à plusieurs appels ces dernières semaines, que son téléphone portable soit retiré de la liste des personnes à contacter en cas de déclenchement d'une alarme d'un bâtiment communal.

R. MAGNIN : fait part des nombreuses incivilités commises ces derniers mois au patronage et souhaite qu'une réflexion soit menée par les élus pour essayer de limiter les dégradations dans le secteur.

A. BRISSAUD : informe que le petit 4 pages sortira début octobre. Le conseil municipal des jeunes arrive au terme de son mandat de 2 ans, une réflexion est menée pour la suite. Enfin, 4 pages seront consacrées à la jeunesse dans le bulletin municipal 2017 de la commune.

D. BOUVET : estime que le rendu des travaux d'aménagement du centre est satisfaisant, il se demande si une maquette 3D ne serait pas importante pour visualiser et valider la tranche 2 des travaux du centre. Il évoque la question posée par une association concernant la baisse de sa subvention. M. Bouvet rappelle les nouveaux critères mis en place cette année pour allouer des subventions et propose, qu'au vu des nouveaux éléments apportés, une délibération soit proposée au prochain conseil municipal.

Mme le Maire : informe les élus que le mémorial du Giffre connaît une suite, le collège de Marignier a travaillé sur le sujet et propose l'installation (à venir) de 8 bornes interactives dont une sur Saint-Jeoire au Giffre. Cette initiative a été récompensée au niveau départemental.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22h20.

Le secrétaire de séance



Le Maire : Nelly NOEL



